

## **REGLEMENT DU JEU « Les défis Experts Williams Special été »**

### **Article 1 :**

SARA LEE HOUSEHOLD AND BODY CARE (SARA LEE HBC) France - Société en Nom Collectif au capital social de 40.238.644,44 euros - RCS Bobigny B 708 202 718 - Siège social : PARIS NORD II – Bâtiment le Rimbaud - 22 Avenue des Nations 93420 VILLEPINTE, organise pour la marque WILLIAMS sur son site Internet « [www.confortpro.fr](http://www.confortpro.fr) » du 01/07/10 au 30/09/10, un jeu gratuit et sans obligation d'achat, intitulé « Les défis Experts Williams Special été ».

### **Article 2 :**

Ce jeu est gratuit, sans obligation d'achat. Il est ouvert à toute personne physique majeure résidant ou possédant une adresse en France métropolitaine (Corse comprise), à l'exclusion des membres du personnel de Zegroup et de SARALEE HBC France, ainsi qu'aux membres de leurs foyers et de toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du présent jeu de quelque manière que ce soit. Participation limitée à une seule participation par personne (même nom, même adresse / même adresse mail) et par session. En cas de pluralité de participations, les candidats concernés seront exclus du jeu. Toute déclaration mensongère ou tentative de tricherie d'un participant entraînera son exclusion du jeu et la non attribution du lot qu'il aurait pu éventuellement gagner sans que la responsabilité de SARA LEE HBC France puisse être engagée. SARA LEE HBC France se réserve le droit de demander à tout gagnant potentiel de prouver son identité, âge et adresse physique par la communication de documents tels que copie du justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

### **Article 3 :**

Le support du jeu est accessible depuis les sites Internet [www.williams.fr](http://www.williams.fr) et « [www.confortpro.fr](http://www.confortpro.fr) ». Pour participer, l'internaute doit remplir un formulaire en indiquant ses civilités, nom, prénom, adresse postale, adresse e-mail valides, puis choisir un identifiant et un mot de passe et définir s'il souhaite ou non recevoir des offres de Williams (marque appartenant à la société Sara Lee HBC) et/ou de ses partenaires.

Ce jeu s'étend sur 1 session: du 01/07/2010 au 30/09/2010

Cette session propose 4 catégories de « Défis » (Quiz Sport, Ciné TV Musique, Fun et Auto Moto) sous la forme de QCM (questionnaire à choix multiple) comportant chacun 20 questions et proposant pour chacune des 20 questions de chaque QCM le choix entre 3 réponses auxquelles le participant doit répondre en un minimum de temps.

Le participant peut concourir dans le nombre de catégories de son choix, dans la limite d'une participation.

### **Les gagnants**

Au terme de chaque quiz, le participant découvre son classement dans son Tableau de bord personnel, accessible via l'identifiant et le mot de passe déterminés lors de l'inscription.

Il dispose de la possibilité d'inviter ses amis à participer au jeu en les « défiant ». Pendant toute la durée du jeu (du 01/07/2010 au 30/09/2010), le participant peut inviter autant d'amis qu'il le souhaite via son Tableau de bord personnel, accessible à tout moment.

Le participant prend l'initiative et la responsabilité de fournir l'adresse électronique de ses amis aux fins de l'envoi d'une telle invitation. Il s'engage à obtenir le consentement explicite des amis qu'il invite à s'inscrire au Jeu et à les informer qu'il fournit leur adresse électronique à la société Sara Lee HBC France. La société Sara Lee HBC France n'agit que sur la volonté et au nom du participant en qualité de prestataire technique d'envoi des messages du participant. En conséquence, le participant dégage la société Sara Lee HBC France de toute responsabilité du fait des adresses électroniques des amis qu'il lui fournit et du fait de l'envoi d'un message d'invitation à ces amis.

Tout au long du jeu, le participant a la possibilité de multiplier ses chances de gains de la manière suivante :

- 1 bonne réponse rapporte 1 point, 2 bonnes réponses apportent 2 points, 20 bonnes réponses apportent 20 points, etc...

- un sans faute dans une catégorie apporte un bonus de 10 points.

L'ensemble des points cumulés définit le nombre de chances d'être tiré au sort : 10 points=10 fois l'identifiant du joueur dans la base de données (BDD), 30 points=30 fois l'identifiant du joueur dans la BDD, etc...

### **Article 5**

Les renseignements demandés sont à la libre et unique appréciation de SARA LEE HBC France, qui pourra modifier, élargir ou restreindre ces éléments à tout moment.

Tout formulaire pour lequel les coordonnées demandées n'auront pas été saisies ou sont incomplètes ou erronées sera considéré comme nul.

## **Article 6**

### **Les gagnants sont désignés par tirage au sort parmi les 4 BDD (une par catégorie)**

Les lots mis en jeu (16 au total) sont les suivants pour chaque catégorie de quizz :

1<sup>er</sup> prix par quizz : 1 bon d'achat d'une valeur TTC 75 €

2<sup>ème</sup> au 4<sup>ème</sup> prix par quizz : 1 abonnement de 6 mois à « L'auto Journal ».

Les dotations seront adressées aux gagnants, par voie postale, dans un délai de 4 à 6 semaines à compter de la date de chaque tirage au sort.

Les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte ni à leur échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit par les gagnants. Ils ne pourront être échangés contre leur valeur en argent.

## **Article 7**

Conformément à la loi Informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi du 6 août 2004, les participants sont informés que les informations les concernant transmises dans le cadre de ce jeu font l'objet d'un traitement informatique, qu'elles sont destinées à SARA LEE HBC France et qu'elles pourront être utilisées pour la promotion de ses produits et services si le participant l'accepte en cochant la case prévue à cet effet dans le formulaire de participation. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations le concernant en écrivant à l'adresse suivante :

Zegroup - Jeu Williams - 12 avenue du Maine - 75015 PARIS.

## **Article 8**

Les participants au jeu peuvent obtenir le remboursement des frais de participation sur simple demande dans la limite d'un seul remboursement par session et par participant à ce jeu (même nom, même adresse).

Les frais de connexion sur Internet sont remboursables sur un montant forfaitaire de 0.16€ correspondant à minutes de communication téléphonique locale depuis un poste fixe, selon les tarifs France Telecom en vigueur (0.10€ la première minute et 0.02€ pour les minutes suivantes).

Le remboursement se fera sur simple demande écrite à l'adresse suivante : *Zegroup - Jeu Williams - 12 avenue du Maine - 75015 PARIS.*

Les demandes de remboursement doivent contenir :

- 1) les nom, prénom, et adresse complète des participants
- 2) les dates et heures de connexion
- 3) Une copie de la facture du fournisseur d'accès faisant apparaître la connexion.
- 4) un RIB (Relevé d'identité bancaire) ou un RIP (Relevé d'identité postale)

La demande de remboursement doit être adressée dans les 10 jours calendaires suivant la réception de la facture du fournisseur d'accès (cachet de la poste et date de la facture faisant foi).

Les frais d'affranchissement de cette demande sont également remboursables sur la base d'un timbre postal (tarif lent en vigueur) sur simple demande précisée dans la demande de remboursement des frais de connexion.

Les remboursements des participations Internet s'entendent pour les participants qui accèdent au site [www.confortpro.fr](http://www.confortpro.fr) à partir d'un modem ou au moyen d'une ligne téléphonique.

Tout autre accès Internet au Jeu (câble, ADSL, liaison spécialisée...) ne peut faire l'objet d'aucun remboursement puisque l'abonnement est contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait d'accéder au site pour participer au jeu n'occasionne aucun frais supplémentaire, s'agissant de forfaits.

Toutes les demandes de remboursements illisibles ou incomplètes, ne correspondant pas aux descriptifs cidessus, insuffisamment affranchies ou envoyées hors délais (cachet de la poste faisant foi) ne pourront être traitées.

## **Article 9**

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des technologies utilisées par l'Internet et les technologies qui y sont liées, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, SARA LEE HBC France ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans

que cette liste soit limitative :

- Du contenu des services consultés sur le site et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur le site,
- De la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet,
- De tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du jeu,
- De la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- De la perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de la perte de toute donnée,
- Des problèmes d'acheminement,
- Des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique,
- De tout dommage causé à l'ordinateur d'un joueur,
- De toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un joueur.

Il est convenu que SARA LEE HBC France pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tel que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par SARA LEE HBC France, notamment dans ses systèmes d'information, en rapport avec l'utilisation de son site Internet. Les joueurs s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous format ou supports informatiques ou électroniques précités. Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par SARA LEE HBC France dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

SARA LEE HBC France se réserve le droit d'exclure de la participation au présent jeu toute personne troublant le déroulement du jeu, et la faculté d'utiliser tout recours et notamment de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le présent règlement, ou, aurait tenté de le faire.

Tout participant au jeu qui serait considéré par SARA LEE HBC France comme ayant troublé le jeu de l'une quelconque des manières précitées, sera de plein droit déchu de tout droit à obtenir un quelconque lot gagnant.

SARA LEE HBC France se réserve le droit, notamment en cas de raison impérieuse, d'écourter, de prolonger ou d'annuler le présent jeu et/ou session du jeu, en partie ou dans son ensemble, si les circonstances l'exigeaient.

Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Ces changements pourront faire toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés, notamment via son site Internet.

Les organisateurs ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de leur volonté et si les circonstances l'exigent, ils étaient amenés à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou à en modifier les conditions, leur responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

En cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté et si les circonstances l'exigent, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de valeur équivalente et de caractéristiques proches.

#### **Article 10**

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée à l'adresse suivante :

*Zegroup - Jeu Williams - 12 avenue du Maine - 75015 PARIS.* Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la contestation.

Tout litige ou tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la société organisatrice dont les décisions seront sans appel.

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

#### **Article 11**

Le présent règlement est déposé chez Maître Le Marec, Huissier de Justice associé à Paris - 75 006, 129 Boulevard du Montparnasse.

Le présent règlement sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande par écrit, avant le 30/09/2010 inclus, à l'adresse suivante : *Zegroup - Jeu Williams - 12 avenue du Maine - 75015 PARIS.* Les frais d'affranchissement de cette demande sont remboursables sur la base d'un timbre postal (tarif lent en vigueur) sur simple demande précisée dans la demande de règlement, dans la limite d'une demande par foyer (même nom, même adresse)

La demande de remboursement doit contenir :

- 1) le nom, prénom, et adresse complète du demandeur
- 2) un RIB (Relevé d'identité bancaire) ou un RIP (Relevé d'identité postale)

Il peut en outre être consulté et imprimé sur chaque page du jeu « les défis expert williams » accessible

depuis l'adresse suivante « [www.williams.fr](http://www.williams.fr) » pendant la durée du jeu.  
Si les circonstances l'exigent, le règlement peut être modifié sous la forme d'un avenant par l'organisateur.  
L'avenant sera déposé chez l'huissier mentionné ci-dessus, dépositaire du règlement avant sa publication.